



# ARTS<sup>2</sup>

ÉCOLE SUPÉRIEURE DES ARTS  
ACADEMY OF ARTS

**DOMAINE THÉÂTRE**

**CARRÉ DES ARTS**

4a rue des Sœurs Noires  
7000 Mons (B)

TÉL +32 (0) 65 475 200

[www.artsaucarre.be](http://www.artsaucarre.be)

[info@artsaucarre.be](mailto:info@artsaucarre.be)



© Marie-Christine Paquot



WALLONIE-BRUXELLES  
ENSEIGNEMENT



pôle  
hainuyer



THÉÂTRE  
ARTS<sup>2</sup>  
2025-26

Bachelier & Master

# ART DRAMATIQUE

© Marie-Christine Paquot

L'OPTION **ART DRAMATIQUE** (programme d'enseignement supérieur artistique de type long) vise la **formation de l'acteur.ice**.

Il coordonne, pour se faire, trois champs d'enseignement :

- Les **COURS DE BASE** (techniques et artistiques) : corps, voix, mouvement
- Les **COURS THÉORIQUES ET GÉNÉRAUX** : formation intellectuelle
- Les **COURS D'INTERPRÉTATION** : art dramatique et déclamation

Il s'agit d'une **formation pratique à temps plein** qui exige des étudiant.e.s qui s'y engagent, une présence, un investissement et un travail personnel importants.

**BACHELIER** : 3 ans  
180 crédits ECTS  
**MASTER** : 1 an  
60 crédits ECTS

Les cours sont collectifs et obligatoires.

Les **cours de base**, les **cours théoriques et généraux** se donnent en matinée. Ils s'organisent soit en **COURS RÉGULIERS** (avec accompagnement pédagogique personnalisé) soit en **SÉMINAIRES** (projets resserrés dans le temps).

Les **cours d'interprétation** (art dramatique et déclamation) se donnent l'après-midi et s'organisent selon une double logique de **PROCESSUS** (avec accompagnement pédagogique spécialisé) et d'**ÉVÉNEMENTS** (projets de création resserrés dans le temps).

## L'ÉPREUVE ARTISTIQUE D'ADMISSION EN ART DRAMATIQUE

L'option Art dramatique s'adresse aux étudiantes et étudiants en possession d'un **Certificat de l'Enseignement Secondaire Supérieur** (CESS) ou d'un titre équivalent obtenu à l'étranger (sous condition d'introduire une demande d'équivalence à la Fédération Wallonie-Bruxelles [www.equivalences.cfwb.be](http://www.equivalences.cfwb.be)).

L'inscription à ARTS<sup>2</sup> est d'abord conditionnée à une **ÉPREUVE D'ADMISSION**.

L'inscription ne peut être confirmée qu'après la réussite de cette épreuve et la réception d'une notification officielle. Pour s'inscrire à l'épreuve d'admission, rendez-vous sur : [www.artsaucarre.be/devenir-etudiant](http://www.artsaucarre.be/devenir-etudiant)

Les épreuves d'admission en Art dramatique auront lieu en **septembre 2025**.

### • ÉTAPE 1 / INSCRIPTION & MOTIVATION

Rédigez une lettre de motivation à joindre au dossier d'inscription complété. *Cette lettre n'est pas éliminatoire.*

Il sera proposé aux candidat.e.s de faire ou non un choix entre les deux programmes pédagogiques organisés par l'option dans les cours d'interprétation. Ils/elles pourront confirmer ou infirmer ce choix jusqu'à la fin du second tour.

Les programmes pédagogiques sont disponibles sur le site de l'école : [www.artsaucarre.be/theatre-conservatoire-royal/art-dramatique/projet-pedagogique](http://www.artsaucarre.be/theatre-conservatoire-royal/art-dramatique/projet-pedagogique)

### • ÉTAPE 2 / PREMIER TOUR

Le premier tour consiste en une **audition d'une vingtaine de minutes**, sur rendez-vous donné au moment de l'inscription.

Les candidat.e.s sont tenu.e.s de présenter, avec leurs partenaires de jeu, deux scènes mémorisées et mises en scène : **une scène classique**<sup>1</sup> et une **scène moderne**. *Les monologues ne sont pas admis.* Les candidat.e.s sont invité.e.s à se présenter sous une forme artistique libre (chanson, poème, danse, performance, talents cachés...).

Cette audition sera suivie d'un **entretien**. Au terme de l'audition, les candidat.e.s recevront une courte scène à mémoriser pour le second tour dans l'éventualité où ils y seraient reçu.e.s. À l'issue de ce premier tour, le jury d'admission opère la sélection des candidat.e.s qui seront admis.e.s au second tour.

Les résultats du premier tour seront communiqués par courrier électronique.

### • ÉTAPE 3 / SECOND TOUR

Le second tour consiste en **une journée de travail avec les pédagogues** de l'option. À l'issue de cette journée, le jury effectue le choix définitif des candidat.e.s admis.e.s au sein de l'École. Les résultats sont proclamés le jour même et envoyés par mail.

*Nota Bene* : Les candidat.e.s ne se sentant pas prêt.e.s à se présenter ou n'ayant pas été retenu.e.s ont la possibilité de se préparer en s'inscrivant dans une classe préparatoire. L'école est en contact avec deux classes préparatoires :

- L'Athénée Royal d'Auderghem (ARA) [www.arauderghem.be](http://www.arauderghem.be)
- Classe préparatoire du Théâtre de Namur [www.prepatheatre.be/la-classe-preparatoire](http://www.prepatheatre.be/la-classe-preparatoire)

## MASTER EN ENSEIGNEMENT SECTION 5

Le Domaine Théâtre organise un **Master en enseignement section 5**.

- Pré-requis : ce master est accessible aux étudiants détenteurs d'un Master en Théâtre.
- Débouchés professionnels : ESAHR et secondaire supérieur.

Le programme du Master en enseignement section 5 comporte **60 crédits ECTS** et est organisé en **une année d'étude**.

Certains cours sont co-organisés avec la **Haute École en Hainaut**.

<sup>1</sup> Scène classique s'entend ici dans une acception large : du théâtre antique à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.